

Conditions générales applicables à une offre de location

1. Acceptation de l'offre et des conditions générales
 - a. L'acceptation de notre offre induit sans aucune réserve et de manière irrévocable l'acceptation de nos conditions générales.
 - b. Sauf accord écrit préalable établi en 2 exemplaires et signé par les 2 parties, **ArtsTechs** et son client, ces conditions sont applicables et prévalent quelques soient les conditions générales de nos clients. La dérogation explicite et écrite à l'une d'une des clauses de nos conditions générales n'implique pas que les autres puissent être annulées ou modifiées.
 - c. L'acceptation de l'offre lie tant la société ou association qu'il représente que le signataire lui-même à titre personnel, l'un et l'autre étant cocontractants également responsables de manière solidaire et indivisible de toutes les obligations contractuelles.
 - d. Si le client conclut la convention avec plusieurs personnes et/ou personnes morales, chacune d'entre elles est solidairement et de façon indivisible responsable du respect des obligations découlant de la convention.
 - e. Ces conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales antérieures applicables
 - f. Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter comme telles.
 - g. Ce document comporte 7 pages

2. Conditions de paiement :
 - a. En-dessous de 500,00 € Htva : comptant à la commande
 - b. Entre 500,00 € Htva et 5000,00 € Htva : 50% d'acompte à la commande, le solde à 30 jours calendrier suivant date de facture
 - c. Au de-là de 5000,00 € Htva : 40% d'acompte à la commande, 30% au plus tard la veille du premier jour de montage et le solde à 30 jours calendrier suivant date de facture.
 - d. Les clauses a. b. c. ci-dessus peuvent être annulée via une mention spécifique dans l'offre et adaptées à la relation **ArtsTechs**-Client.
 - e. En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, celle-ci sera majorée de 15% avec un minimum de 75,00€ Tvac, de plein droit et sans nécessité de mise en demeure, ainsi que d'un intérêt de retard de 10% à dater de la date de facturation.
 - f. Tout retard de paiement entraînera également l'annulation des réductions éventuellement accordées au client Toute créance est exigible immédiatement et sans mise en demeure préalable. Concrètement, ceci se réalisera par l'envoi d'une facture complémentaire.
 - g. Toute créance est exigible immédiatement et sans mise en demeure préalable.
 - h. Le donneur d'ordre ne peut effectuer aucune compensation entre les créances et les dettes.
 - i. Tout retard de paiement d'un facture de location ouvre le droit à **ArtsTechs** à récupérer immédiatement l'ensemble de son matériel loué sans mise en demeure ni intervention d'un huissier et sans qu'aucun préjudice à l'encontre du client ne puisse lui être reproché. Le client s'engage à informer **ArtsTechs** et laisser accès à **ArtsTechs** quant aux endroits où se trouve son matériel. En outre tous les frais logistiques et administratifs de récupération seront portés en compte au client qui devra s'en acquitter comptant.
 - j. Le surcoût éventuel d'une transaction internationale est à charge du client.

Conditions générales applicables à une offre de location

- k. La remise d'un titre créant une obligation de payer (traite, billet à ordre, etc.) ne constitue pas un paiement. Seul le versement en compta d'**ArtsTechs** fait foi.
3. Facturation :
- a. Les factures seront émises par voie électronique. Si le client ne souhaite pas recevoir la facture par voie électronique, il est prié de le signaler à la signature de l'offre à **ArtsTechs**. En aucun cas un retard administratif ne pourra être invoqué si cette demande arrive à postériori. **ArtsTechs** se réserve le droit de refuser l'envoi des factures par voie postale si elle estime que les raisons invoquées par le client pour refuser l'envoi des factures par voie électronique ne sont pas justifiées.
 - b. Selon la jurisprudence (Tribunal de commerce de Bruxelles, 09/02/2011), L'inscription d'une facture dans notre facturier de sortie vaudra preuve de son envoi.
 - c. Toute commande en dessous de 125,00 € Htva se verra majorée de 5,00 € H
4. Validité de l'offre
- a. Sauf stipulation contraire, toute offre de location est valable 15 jours à partir de sa date d'émission.
 - b. L'offre n'est validée qu'à réception de notre bon de commande dûment complété et signé, éventuellement accompagné du bon de commande du client.
 - c. Toute modification de notre offre par le client n'est validée qu'après acceptation éventuelle par **ArtsTechs**
 - d. **ArtsTechs** se réserve le droit de ne pas mettre le matériel à disposition tant que la preuve du ou des paiements préalables et conformes aux conditions reprises au point 1 ci-dessus ne sont pas présentées.
 - e. Toute offre présentée par **ArtsTechs** prévaut sur tout autre document (site internet, offre à un autre client, catalogue, ...)
5. Rupture du contrat :
- a. Le contrat pourra être résolu ou résilié, le cas échéant aux torts du cocontractant, de plein droit, sans mise en demeure et sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, si le cocontractant cesse tout ou partie de son activité notamment pour cause de faillite, concordat, liquidation, cession ou décès; si sa personnalité juridique est modifiée, notamment par fusion, scission ; si l'exécution de ses obligations par le cocontractant est compromise, notamment en cas de saisie, mise sous tutelle du cocontractant.
 - b. La résolution ou résiliation aura également lieu de plein droit aux torts du cocontractant s'il persiste à ne pas exécuter ses obligations à l'issue d'une période de 8 jours après mise en demeure.
 - c. Le client n'a en aucun cas un droit quelconque de rétractation. Celui n'est prévu par le législateur qu'en cas de vente à domicile ou a distance.

Conditions générales applicables à une offre de location

6. Réclamation – contestation

- a. Toute réclamation ou contestation de la qualité des biens loués ou des factures émises doit parvenir à **ArtsTechs** par lettre recommandée motivée, sous peine de déchéance, au plus tard dans les 8 jours à partir de la date de livraison.
- b. L'introduction d'une réclamation ne libère pas le client de ses obligations de paiement. Si la réclamation est fondée, la garantie de biens est limitée soit au remplacement gratuit des biens reconnus défectueux par **ArtsTechs**, remboursement du prix de la commande, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts.

7. Réserve de propriété

- a. **ArtsTechs** reste le seul et unique propriétaire de manière indivisible de l'ensemble du matériel loué ou mis à disposition.
- b. La disposition ci-dessus ne fait pas obstacle au transfert au client des risques de la chose, ainsi qu'aux dommages qui pourraient être occasionnés par cette chose ou par son usage.
- c. Il est interdit au client de les vendre ou de les transformer les biens loués.
- d. Les biens et marchandises ne peuvent être donnés en gage ou servir de garantie pour la créance d'un tiers.
- e. En cas de difficultés financières rencontrées par le client et de risque de saisie du matériel, le client s'engage à signifier aux Huissiers que le dit matériel appartient à **ArtsTechs** afin de s'opposer à toute saisie du matériel. Le client prévient également **ArtsTechs**.
- f. Tout retard de paiement d'une facture de location ouvre le droit à **ArtsTechs** à récupérer immédiatement l'ensemble du matériel loué sans mise en demeure ni intervention d'un huissier et sans qu'aucun préjudice à l'encontre du client ne puisse lui être reproché. Le client s'engage à informer **ArtsTechs** et laisser accès à **ArtsTechs** quant aux endroits où se trouve le matériel. En outre tous les frais logistiques et administratifs de récupération seront portés en compte au client qui devra s'en acquitter comptant.

8. Caution locative :

- a. Dans certain cas, **ArtsTechs** se réserve le droit de demander une caution locative en liquide ou sur un compte bloqué.
- b. La caution n'est pas productive d'intérêts.
- c. La caution est restituée lorsque le matériel aura été vérifié, en nombre et en état, à son retour par **ArtsTechs** et lorsque toutes les factures concernant cette location sont payées.
- d. En aucun cas la caution ne peut-être considérée comme une partie du paiement.

Conditions générales applicables à une offre de location

9. Frais d'annulation, quelque soit l'origine de la cause :
- a. Le jour de la commande : 0,00 €
 - b. Jusqu'à 3 jours avant la location : minimum 50% sauf si cela ne couvre pas les frais déjà engagés par **ArtsTechs**, dès lors les points f. et g. ci-dessous sont d'application
 - c. Jusqu'à 2 jours avant ou la veille de la location : minimum 75% sauf si cela ne couvre pas les frais déjà engagés par **ArtsTechs**, dès lors les points f. et g. ci-dessous sont d'application
 - d. Le jour de la location : 100%
 - e. Certains articles peuvent faire l'objet de clause d'annulation spécifique, reprise dès lors sur le contrat de location.
 - f. Les marchandises et services déjà commandées par **ArtsTechs** à ses fournisseurs et sous-traitants, ultérieurement à la date de confirmation de l'offre, date de commande faisant foi, seront dues irrévocablement aux conditions de l'offre initialement prévues. Seules les ce qui n'est pas encore commandé par **ArtsTechs** peut être annulé.
 - g. Les frais d'annulation éventuels auprès des fournisseurs et sous-traitants seront portés en compte au client.
10. Assurances - Transports
- a. Si le matériel est transporté par **ArtsTechs**, le matériel est sous sa responsabilité jusqu'à remise au client ou son représentant à l'adresse de livraison prévue par le contrat de location.
 - b. Si le matériel est transporté par un tiers, mandaté par **ArtsTechs**, celui-ci est réputé avoir mandat de constater les vices apparents du matériel loué au moment de l'enlèvement par celui-ci dans les locaux d' **ArtsTechs**.
 - c. Si le matériel est enlevé par le client, ou par un tiers mandaté par le client, le matériel est sous la responsabilité d'**ArtsTechs** jusqu'au départ de ses locaux.
 - d. Le client ou son représentant est réputé avoir constaté les vices apparents du matériel loué, au moment où il lui est remis par **ArtsTechs** (a. et c.) ou le transporteur (b.). Les réserves éventuelles feront l'objet d'une mention par le transporteur ou le représentant du client sur le bon de livraison, la facture ou les documents de transport. A défaut de telles réserves, les défauts seront présumés avoir été causés par le client.
 - e. Dès réception, sauf mention contraire, le client reconnaît implicitement avoir approuvé le bien loué et l'avoir reçu en bon état.
 - f. Le déchargement s'effectue pour le compte et aux risques du client.

Conditions générales applicables à une offre de location

11. Assurances - Matériel

- a. Le matériel loué ou mis à disposition au client pour la réalisation de son projet, avec ou sans engagement de personnel **ArtsTechs**, sont sous son entière et unique responsabilité pour tout acte de vol et/ou de vandalisme, négligence, dommages résultant d'une incendie résultante d'une cause extérieure au matériel loué ainsi que dommages dus aux intempéries.
- b. Il appartient au client de fournir la preuve de sa police d'assurance couvrant les risques précités.
- c. En cas de dommage suivant une des causes énumérées ci-dessus, tout les frais de nettoyage du matériel, enlèvement des décombres, expertise, réparation, voire remplacement seront à charge du client.
- d. Le client s'engage à rembourser à **ArtsTechs** le matériel perdu, détruit ou volé, valeur à neuf.
- e. Le client s'engage à informer **ArtsTechs** dans l'heure de tout dommage.
- f. Le matériel est sous la responsabilité du client dès qu'il sort de nos locaux et jusqu'à son retour en nos locaux et ce quelque soit le prestataire qui en effectue le transport.
- g. **ArtsTechs** dispose d'une assurance RC pour son activité reprise sous le numéro

12. Droits d'auteur

- a. Le client reconnaît expressément qu' **ArtsTechs** a un droit de propriété intellectuelle sur le bien loué et bénéficie donc de la protection des droits d'auteur dans le sens le plus large du mot en ce qui concerne la conception, la construction, les études de projet, les plans d'exécution et les plans de détails.
- b. Dès lors, l'ensemble des documents (offres, plans, photos, ...) sur quelques supports que ce soit, modifiés ou réalisés par **ArtsTechs**, relatifs à la location et ce avant, pendant et après celle-ci sont :
 - i. Protégés par la loi du 30/06/1994 sur les droits d'auteur et les droits voisins.
 - ii. Interdits de reproduction, de communication, notamment aux concurrents d'**ArtsTechs** et ce même partiellement.
 - iii. Interdits de diffusion sur les réseaux sociaux, vers la presse...
- c. Le client reconnaît à **ArtsTechs** le droit de transférer à ses collaborateurs et sous-traitants, toute information, documents, modèles, dessins, données techniques, photos, qui lui auront été transmises dans le cadre de sa mission.

13. Durée de location

- a. Le nombre de jour est comptabilisé à partir du jour de départ et jusqu'au jour du retour en nos locaux.
- b. En cas de retard sur le retour du matériel, la location sera prolongée et le montant de celle-ci sera adapté en conséquence.

Conditions générales applicables à une offre de location

14. Clause de non responsabilité :

- a. **ArtsTechs** est responsable uniquement du bon état et du bon fonctionnement de son propre matériel ainsi que de tout autre matériel fournit par ses soins.
- b. **ArtsTechs** ne peut pas être tenue responsable d'éventuels dommages causés par les collaborateurs du donneur d'ordre.
- c. Tout les frais inhérents à un contrôle, une mauvaise utilisation, un non respect des normes de sécurité ou de la législation en vigueur (*) incombent au client et sans possibilité de recours envers **ArtsTechs**.

(*) Nous pensons entre autres à la législation sur les transports, aux normes de nuisances sonores, aux calculs de charges pour l'accrochage dans les tentes et bâtiments, à l'usage de sections adaptées en distribution électrique,

- d. **ArtsTechs** se réserve le droit d'interrompre une location s'il juge que de part l'utilisation faite de son matériel il existe un risque quelconque dont les conséquences pourraient lui porter préjudice, directement ou indirectement. Dans ce cas de figure, le client abonne tout recours à l'encontre d'**ArtsTechs** et de ses collaborateurs. Le montant total de la location restant dû. Tout frais complémentaires conséquents à ce cas de figure incombant au client.
- e. Le donneur d'ordre garantit **ArtsTechs** contre toute réclamation de tiers.
- f. **ArtsTechs** ne peut être tenue responsable de quelque dommage que se soit en cas de force majeure (accident, grève, attentat, intempérie, ...) ne lui permettant pas d'honorer la location, en tout ou en partie.

15. Conditionnement du matériel

Le choix du conditionnement du matériel est effectué par **ArtsTechs**. Le matériel ne peut en aucun cas être transporté sans le conditionnement prévu et sans accord préalable d'**ArtsTechs**.

Conditions générales applicables à une offre de location

16. Le client s'engage formellement à

- a. Respecter les dates de départ et de retour du matériel ainsi que les horaires d'ouverture de nos locaux
- b. Protéger le matériel contre les intempéries ou toute autre projection de matière, liquide, gazeuse ou solide.
- c. Utiliser le matériel de manière adaptée. Le client déclare en outre en connaître parfaitement les caractéristiques et la législation entourant son usage.
- d. Respecter les plus récentes normes de qualité et conditions telles que décrites dans la législation RGPT. Le client est responsable de l'équipement de travail et de la compétence de ses collaborateurs qu'il emploie ou auxquels il a recours, et qui participent directement ou indirectement au montage, à l'utilisation et au démontage du bien loué.
- e. A ce que ses collaborateurs qui sont mis à disposition pour monter le bien loué, l'utiliser ou le démonter soient assurés pour les accidents du travail.
- f. N'apporter aucune modification aux biens loués
- g. Rappporter le matériel dans un état impeccable, propre et prêt à l'emploi.
- h. Informer **ArtsTechs** de la destination des biens loués.
- i. Prévoir un transport adapté au volume et au poids.
- j. Restituer le matériel à la demande d'**ArtsTechs**

17. Notre engagement

- a. Fournir le matériel demandé par le client, en qualité et en quantité demandée
- b. Répondre aux interrogations du client quant au bon usage du matériel
- c. Intervenir si nécessaire pour aider le locataire à utiliser le matériel pour autant que cela soit temporellement possible. Les modalités financières de cet engagement seront à établir au cas par cas.

18. Compétences juridiques

- a. Compétence exclusive aux tribunaux de commerce du Brabant Wallon.
- b. Soumis uniquement au droit Belge.
- c. Langue Française
- d. En cas de litige sur la traduction ou l'interprétation d'une version traduite des présentes conditions générales, seule la version Française est d'application.
- e. En cas de litige, tous les frais de procédure, y compris les frais de procédure (citation, audience et exécution) de nos avocats seront portés en compte.
- f. Toute contestation doit parvenir à **ArtsTechs** dans un délai de 8 jours.
- g. Les clauses a b c d e et f sont également applicables aux contrats conclus avec des ressortissants de la C.E.E. conformément à la convention de la C.E.E. du 27 Septembre 1968 [Engels]